

COMMUNE DE TINTENIAC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 19

Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / DUFRAGNE-CLOUIS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi (arrivé au point 11) / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice / GORON Maxime

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARPAILLON, à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Non-restitution d'une retenue de garantie du lot 10 du marché de travaux de l'espace jeune

Il est rappelé que dans le cadre du marché de travaux de l'espace jeune, l'entreprise Caillot-Potin était attributaire du lot 10 « électricité », pour un montant initial s'élevant à la somme de 47 000 euros H.T.,

Vu la retenue de garantie enregistrée au budget communal à hauteur de 2 631,60 euros pour le lot 10,

Vu que l'entreprise Caillot-Potin a été mise en liquidation judiciaire simplifiée le 4 août 2023,

Vu la réception des travaux avec 17 réserves, qui a été signée le 7 février 2023 par le maître d'ouvrage, et dont seulement 14 ont été levées.

Vu que les travaux et prestations suivantes n'ont pas été levés:

- des appliques murales à poser en salle 1,
- des spots extérieurs à poser,
- la fourniture du dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs)

- autorise M. le maire à encaisser, sur le budget communal, la retenue de garantie du lot 10 « électricité » de l'entreprise Caillot-Potin dans le cadre de la clôture du marché de travaux de l'espace jeune et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Marie-Laure Parpailion
